



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Soutien de l'État au lycée français Charles de Gaulle de Londres

Question écrite n° 5554

### Texte de la question

M. Roger Chudeau interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation préoccupante du Lycée français Charles de Gaulle de Londres, établissement emblématique du réseau d'enseignement français à l'étranger. Depuis plusieurs années, les frais de scolarité n'ont cessé d'augmenter, avec une hausse de 65 % depuis 2014, bien supérieure à l'inflation. Cette pression financière s'est récemment aggravée avec l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2025, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 20 % imposée par le gouvernement britannique sur les frais de scolarité des écoles privées. À la rentrée 2025, les familles seront confrontées à une augmentation cumulée de près de 25 % en une seule année. Cette situation met en péril la mixité sociale au sein de l'établissement et fragilise l'accès à l'éducation française pour de nombreuses familles françaises et binationales vivant au Royaume-Uni. Par ailleurs, seulement 4 % des familles du lycée bénéficient actuellement de bourses scolaires, contre 21 % en moyenne dans le réseau des agences pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), ce qui accentue les inégalités. Dans ce contexte, il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement envisage pour renforcer le soutien financier à cet établissement, en lien avec l'AEFE ; améliorer le dispositif de bourses pour mieux soutenir les familles de la classe moyenne ; et enfin, préserver l'accessibilité et l'attractivité de l'enseignement français à l'étranger, particulièrement dans les pays où le contexte fiscal devient défavorable.

### Données clés

**Auteur :** [M. Roger Chudeau](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5554

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er avril 2025](#), page 2151